

aménagement et inondations

LA LETTRE DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE

Edito

En ce début d'automne, le retour des pluies renforce le débit des rivières, nous rappelant que le risque d'inondation existe toujours sur notre bassin versant...

Conscient de cet enjeu, le SMABB travaille depuis le début de l'année sur la constitution d'un PAPI, Programme d'Action de Prévention des Inondations. Son objectif ? Définir une politique de gestion des inondations cohérente à l'échelle du bassin versant.

Premier acte de ce PAPI : la finalisation du schéma d'aménagement global, qui répond aux axes 6 et 7 du PAPI. Vous trouverez un détail des actions proposées dans les pages centrales de cette lettre.

Acte II du PAPI : définir les autres axes et les actions associées. Une large concertation va s'engager dans les prochaines semaines, permettant de définir collectivement d'autres types d'actions : surveillance et prévision des crues, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, réseau d'alerte...

Bonne lecture

Bernard COTTAZ,
Président du SMABB

Schéma d'aménagement global : le scénario finalement retenu

Le scénario final retenu du schéma d'aménagement global propose de conjuguer plusieurs types d'actions : une sur-inondation sur les zones amont, permettant d'écrêter les volumes de crues et des dispositifs de « protection rapprochée » des principaux enjeux vulnérables du bassin versant.

Avec un coût total approximatif de 5 millions d'euros pour l'ensemble des opérations, il bénéficie d'une analyse coûts-bénéfices très positive : les investissements seront très rapidement « rentabilisés » au regard des dommages évités.

Les principales actions (cf. pages suivantes) :

- ▶ **Suppression des points noirs hydrauliques,**
- ▶ **Pièges à embâcles,**
- ▶ **Protection rapprochée des trois sites majeurs,**
- ▶ **Sur-inondation en amont des bassins.**

Un peu d'histoire...

En 1988 et en 1993, des événements pluvieux prennent place sur le bassin versant. Le niveau des rivières augmente rapidement et des inondations majeures interviennent sur plusieurs zones du bassin versant. La photo ci-dessous montre la situation au niveau du péage de l'A43 à Bourgoin-Jallieu en 1993. L'autoroute restera coupée pendant plusieurs heures.



Bourgoin Jallieu - 1993 - Péage de l'A43 - © J. Savoye



Le schéma d'aménagement global retenu

Les actions du schéma d'aménagement global correspondent aux actions ci-dessous :

☀ Action 4 : Des ponts ou autres ouvrages hydrauliques « dysfonctionnant » et à reprendre

Certains ponts, buses ou autres ouvrages hydrauliques sont mal conçus ou détériorés et, en cas de crue, ne laissent pas suffisamment passer l'eau.

Des travaux sont prévus pour les améliorer sur Pont de Chérury (ouvrage sous la voie ferrée) et Nivolas-Vermelle (pont de la route départementale 1085).

□ ■ Action 3 : Pièges à corps flottants

Les pièges à corps flottants permettent de piéger les troncs, les conteneurs et autres déchets encombrants pouvant se bloquer sous les ponts et obstruer l'écoulement de l'eau.

Deux existent déjà □ : à Bourgoin-Jallieu sur la Bourbre et à Nivolas-Vermelle sur l'Agny.

Il est aussi prévu d'en construire six dans le cadre du schéma en amont des ponts les plus sensibles pour en permettre le bon fonctionnement ■ : à Pont de Chérury sur la Bourbre aval, à Meyrié sur le Bion, à Nivolas-Vermelle sur l'Agny et le ruisseau du Vernay, à St Victor de Cessieu sur l'Hien et à St Clair de la Tour sur la Bourbre amont.



▶ Action 1 : Protection rapprochée

Elle consiste à protéger localement un édifice, une zone habitée, une entreprise... très exposés au risque d'inondation.

Des digues ou autres ouvrages simples de protection seront mis en œuvre sur trois sites particulièrement exposés :

- Pont de Chérury
- ZAC de Saint Jean de Soudain
- Saint Victor de Cessieu aval.

▶ Action 2 : Sur-inondation

Il s'agit de favoriser l'expansion de l'eau, en temps de crue, sur des terrains où elle le fait déjà naturellement. Ces zones sont souvent des zones naturelles ou des zones agricoles et il convient de vérifier quels impacts cela peut avoir sur les milieux naturels ou sur les cultures et, le cas échéant, les compenser.

Ces sur-inondations seront mises en œuvre sur deux sites en amont de l'Hien et quatre sites en amont de la Bourbre.

▶ A savoir :

- 1/ Ces travaux vont être inclus dans un PAPI, Programme d'Action de Prévention des Inondations (cf. page suivante), permettant notamment de mobiliser des financements de l'Etat.
- 2/ Ces projets n'en sont qu'au stade pré-étude : leur réalisation nécessitera des études plus précises des contraintes foncières, réglementaires, ou contraintes locales plus spécifiques... en lien étroit avec les riverains.

les communes de la Bourbre

- BADINIÈRES
- BELMONT
- BIOL
- BLANDIN
- BOURGOIN-JALLIEU
- BURCIN
- CESSIEU
- CHABONS
- CHAMAGNIEU
- CHARANÇIEU
- CHARVIEU-CHAVAGNEUX
- CHASSIGNIEU
- CHATEAUVILLAIN
- CHAVANOZ
- CHELIEU
- CHEZENEUVE
- COLOMBIER SAUGNIEU
- CULIN
- DOISSIN
- DOLOMIEU
- DOMARIN
- ECLUSE
- FITLIEU
- FOUR
- FRONTONAS
- LA BATIE MONTGASCON
- LA CHAPELLE DE LA TOUR
- LA TOUR-DU-PIN
- LA VERPILLIERE
- LE PASSAGE
- LES ABBRETS
- LES EPARRES
- L'ISLE D'ABEAU
- MAUBEC
- MEYRIE
- MONTAGNIEU
- MONTCARRA
- MONTREVEL
- NIVOLAS VERMELLE
- PANISSAGE
- PANOSSAS
- PONT DE CHERUY
- ROCHETOIRIN
- RUJ-MONTCEAU
- SAINT-AGNIN-SUR-BION
- SAINT-ALBAN-DE-ROCHE
- SAINT-ANDRE-LE-GAZ
- SAINT-CHEF
- SAINT-CLAIR DE LA TOUR
- SAINT-DIDIER DE LA TOUR
- SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
- SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
- SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL
- SAINT-ONDRAS
- SAINT-QUENTIN FALLAVIER
- SAINT-SAVIN
- SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU
- SAINTE-ANNE-SUR-GERVONDE
- SAINTE-BLANDINE
- SALAGNON
- SATOLAS ET BONCE
- SEREZIN DE LA TOUR
- SERMERIEU
- SOLEYMIEU
- SUCÇIEU
- TIGNIEU-JAMEYZIEU
- TORCHEFELON
- TRAMOLE
- TREPT
- VASSELIN
- VAULX MILIEU
- VENERIEU
- VIGNIEU
- VILLEFONTAINE
- VIRIEU SUR BOURBRE
- BONNEFAMILLE
- CHOZEAU
- COURTENAY
- CRACHIER
- DIZIMIEU
- GRENAY
- MORAS
- OPTEVOZ
- ROCHE
- SICCIEU St JULIEN et CARISIEU
- VALENCOGNE
- VEYSSILIEU
- VILLEMORIEU

Les suites du schéma d'aménagement : un PAPI, Programme d'Action de Prévention des Inondations

En cette fin d'année 2013, le SMABB élabore un PAPI - Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Ce PAPI est un programme d'actions opérationnelles permettant de réduire les conséquences des inondations à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Les actions proposées dans le scénario final du schéma d'aménagement, présentées en pages centrales, en constituent les axes structurants (axes 6 et 7 du PAPI).

Pourtant, aucun ouvrage de protection ne permet de supprimer définitivement le risque d'inondation... Il est donc nécessaire de travailler sur une stratégie plus globale, qui complète le programme d'action du PAPI : surveillance et prévision des crues, mise en place d'un réseau d'alerte, installation de repères de crues, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes... Ces autres axes seront élaborés dans les mois qui viennent, mais vous pouvez d'ores et déjà voir les exemples d'actions présentés ci-dessous.

Les axes du PAPI

Axe 1 : Améliorer la connaissance des aléas et la **conscience du risque**

Axe 2 : La surveillance, la **prévision des crues** et des inondations

Axe 3 : L'alerte et la **gestion de crise**

Axe 4 : La prise en compte du risque **inondation dans l'urbanisme**

Axe 5 : La **réduction de la vulnérabilité** des personnes et des biens

Axe 6 : Le **ralentissement des écoulements**

Axe 7 : La gestion des ouvrages de **protection hydraulique**

Exemples d'actions

Pose de repères de crue, expositions, articles dans les journaux et les bulletins municipaux, sensibilisation en milieu scolaire...

Installation de pluviomètres, mise en place d'un réseau de suivi du niveau des rivières...

Définition de seuil et mise en place d'un système d'alerte, élaboration et révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS)

Prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme : PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)...

Favoriser les matériaux résistants aux rez-de-chaussée, les réseaux électriques descendants, le stockage surélevé des produits dangereux...

Pièges à corps flottants, digues de protection rapprochée, ouvrages de sur-inondation... présentés en pages centrales



Bonne nouvelle !

La première étape de validation du PAPI de la Bourbre a été obtenue du comité d'agrément jeudi 3 octobre, mettant en avant la cohérence de l'approche globale du projet.

Plus d'info sur
www.smabb.fr